



Alarme sociale et congés payés, Où en sommes-nous ?

Mardi 15 janvier 2013, suite à l'alarme sociale que la CGT TaM a déposé, nos élus ont été reçus par la Direction Générale.

Nous sommes conscients qu'il existe un vrai problème sur les congés et que celui-ci devra être réglé. Néanmoins, nos revendications sont simples et légitimes :

- Pour cette année, conserver la prise de congés payés de 4 semaines en juillet et août, comme cela est en vigueur depuis la nuit des temps à TaM (ex SMTU),
- Travailler sereinement, et non dans l'urgence, en concertation avec tous les partenaires sociaux, syndicats et Direction Générale, pour pérenniser un système de prise de congés payés qui puisse satisfaire le personnel de TaM et l'entreprise.

Lors de cette réunion, la Direction Générale nous a fourni les chiffres de la consultation qui a été faite auprès du personnel, pour savoir combien de conducteurs étaient intéressés par 3 semaines de congés payés en été (Pour info, il faut près de 200 conducteurs- receveurs volontaires).

A ce jour, 160 agents intéressés par les 3 semaines ont répondu à ce questionnaire.

A ce stade de la discussion et au regard du nombre de volontaires, nous avons demandé à la Direction Générale « d'intéresser » les conducteurs- receveurs manquant par des mesures simples (évidemment, tous les volontaires bénéficieraient des mêmes mesures) :

1. La période de prise de 3 semaines de congés payés en été se fera obligatoirement entre juillet et août,
2. Quand un agent est volontaire pour prendre 3 semaines de congés payés, il aura obligatoirement le 1^{er} week-end en repos, ce qui veut dire qu'il sera en congé dès le vendredi à la fin de son service,
3. L'agent volontaire sera prioritaire pour voir sa 4^{ème} semaine de congés payés graphiquée pendant les périodes conventionnelles hors juin, juillet, août et septembre, soit du 1^{er} avril au 31 mai et le mois d'octobre.
4. Cette 4^{ème} semaine, comme pour les 3 semaines d'été, aura obligatoirement le 1^{er} week-end en repos, ce qui veut dire qu'il sera en congé dès le vendredi à la fin de son service,
5. Que l'attribution des périodes de congés payés des mois de juin et de septembre reste inchangée à ce qui se pratique aujourd'hui.



La Direction Générale a accepté toutes nos propositions avec un bémol sur notre 3^{ème} revendication, où le nombre d'agents qui bénéficieraient de cette disposition sera limité à 20 demandes par semaine.

Ces mesures seront mises en place à titre expérimental. Les congés de l'été 2013 seront affichés après la réunion du Comité d'Entreprise du 07 février 2013.

La CGT a donc levée son alarme sociale et a pris rendez vous avec la Direction pour tirer le bilan de ceci dès le 30 octobre 2013.

Nous invitons donc, tous les agents qui, avec les nouvelles dispositions, sont intéressés par la prise de 3 semaines de congés payés cet été, de se rapprocher de leur chef de groupe.